

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat de développer
l'information à la population concernant les soins palliatifs

Rappel du postulat

A notre connaissance, les campagnes d'information sur les soins palliatifs s'adressent avant tout aux patients, à leurs proches, aux associations de bénévoles accompagnant des personnes en fin de vie et aux professionnels de la santé. Il est parfaitement normal que cette approche soit prioritaire.

L'information adressée à la population mérite cependant d'être elle aussi développée, ce d'autant plus depuis que l'association EXIT a déposé une initiative demandant que l'assistance au suicide soit acceptée dans les EMS.

Un sujet tel que l'aide à la mort volontaire laisse rarement indifférent. Discussions et débats seront sans aucun doute passionnés et passionnants. Il est essentiel que la population soit informée sur les soins palliatifs et le traitement de la douleur, afin que la discussion repose sur des bases solides et pour que la population se prononce en connaissance de cause. Le programme cantonal de développement des soins palliatifs comporte d'ailleurs l'objectif suivant : "informer le public des possibilités et ressources à disposition en matière de soins palliatifs".

L'efficacité des traitements visant à soulager les souffrances précédant la mort s'est sensiblement améliorée depuis quelques années. Des soins palliatifs adéquats permettent désormais aux patients d'affronter la douleur et la fin de vie dans la dignité. Notre canton s'est donné les moyens de les développer et les professionnels de la santé qui œuvrent dans le domaine effectuent un travail admirable.

La façon dont les gens imaginent la fin de leur vie est sans aucun doute différente s'ils connaissent les possibilités qu'offrent actuellement des soins palliatifs de qualité tels qu'ils existent dans notre canton. Pour que le débat démocratique sur la question de l'aide en fin de vie puisse avoir lieu sereinement, nous demandons par voie de postulat une réflexion d'ensemble concernant l'information grand public sur les soins palliatifs.

Le rapport du Conseil d'Etat devrait aborder au moins les points suivants:

- un état de la question expliquant la façon dont la population est actuellement informée sur le sujet ;*
- des projets visant à développer une communication au grand public appropriée concernant les soins palliatifs et le traitement de la douleur.*

La réponse à ce postulat pourrait être traitée dans le rapport du Conseil d'Etat sur l'initiative d'EXIT. Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

1 RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

La Commission thématique de santé publique (CTSAP) souligne :

- "l'intérêt de promouvoir davantage la formation en soins palliatifs à l'université pour les médecins et en HES pour les professionnels en soins infirmiers, et surtout l'intérêt de cibler tout particulièrement les CMS et les EMS pour la formation du personnel et l'information des patients/résidents ;
- la nécessité de développer l'information à la population relative aux directives anticipées. Une enquête récente montre en effet que, même parmi les professionnels prodiguant des soins palliatifs, peu avaient adopté des directives anticipées. Un travail pédagogique doit entre autres être mené sur la manière de rédiger les directives anticipées afin qu'elles se montrent suffisamment précises et donc exploitables par le corps médical. Il demeure que les directives anticipées n'excluent pas a priori un recours à l'aide au suicide puisqu'elles ont pour vocation l'expression libre du choix du patient ;
- l'importance de ne pas opposer aide au suicide et soins palliatifs, qui n'apparaissent pas obligatoirement comme des solutions mutuellement exclusives. Cela permet notamment d'éviter la confusion des débats évoquée plus haut. D'ailleurs, la seule affiliation à EXIT engendre, dans certains cas, la suppression de la demande effective d'aide au suicide, laissant ainsi place au recours ou à la continuation du recours aux soins palliatifs ;
- la pertinence de travailler au changement de l'image des institutions de soins palliatifs, trop souvent vues comme des mouiroirs par le grand public, alors que 30% des gens ressortent (du moins temporairement) de ces institutions et que les personnes concernées (patients, proches) se déclarent satisfaites de la qualité des soins prodigués et de l'accompagnement qu'ils permettent ainsi".

2 CONTEXTE

2.1 Stratégie nationale en matière de soins palliatifs

La Confédération et les cantons ont décidé, dans le cadre de la plate-forme " Politique nationale suisse de la santé ", de promouvoir les soins palliatifs en Suisse. La stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012 a fixé des objectifs en vue de renforcer l'offre en soins palliatifs. Il est également prévu d'améliorer la formation des médecins et du personnel soignant et de **mieux informer la population**. Les mesures seront mises en place et les moyens utilisés de manière ciblée avec la participation de tous les partenaires impliqués : cantons, société suisse de médecine et de soins palliatifs, organismes responsables dans les formations pré et post-graduées, notamment. En outre, la stratégie vise à renforcer la coordination et à mieux exploiter les synergies aux échelles nationale et cantonale. Elle donne l'impulsion nécessaire pour améliorer les soins en fin de vie, à moyen et long termes.

La stratégie vise à mieux intégrer les soins palliatifs dans le système de santé publique et dans d'autres domaines. En Suisse, toutes les personnes gravement malades et mourantes bénéficient ainsi de soins palliatifs **adaptés à leurs conditions**, et d'une meilleure qualité de vie. Cette stratégie permet à la Confédération et aux cantons de fixer des objectifs contraignants en vue de combler les lacunes constatées.

2.1.1 Objectifs globaux

- La Suisse dispose d'offres suffisantes dans le domaine des soins palliatifs sur l'ensemble de son territoire.
- Chacun a accès aux prestations relevant des soins palliatifs, indépendamment de son statut social ou de sa situation financière.
- La population vivant en Suisse connaît l'utilité des soins palliatifs ainsi que les offres existant dans ce domaine.
- Les professionnels et les bénévoles exerçant dans le domaine des soins palliatifs disposent des compétences nécessaires et adaptées à leur rôle.
- La recherche dans le domaine des soins palliatifs est renforcée. Elle fournit des résultats de qualité et apporte une aide efficace pour résoudre les questions de société liées à la fin de vie.

Source : <http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/06082/10907/index.html?lang=fr>

2.1.2 Sondage national "soins palliatifs"

En octobre et novembre 2009, l'institut de recherche GfK Switzerland SA a effectué un sondage téléphonique représentatif auprès de Suisses âgés de plus de 15 ans, sur mandat de l'OFSP. Au total, 1'600 personnes ont été interrogées. Le but du sondage consistait à sensibiliser la population suisse autour du thème "fin de vie et mort" et à évaluer les besoins en fin de vie.

Pour 91% des personnes interrogées, les soins palliatifs doivent être dispensés à toutes les personnes gravement malades et mourantes. S'ils étaient eux-mêmes atteints d'une maladie incurable, 77% des participants à l'enquête souhaiteraient avoir accès à ce type de soins.

La moitié à peine des personnes interrogées avaient déjà entendu parler des soins palliatifs. Les femmes connaissent mieux cette notion que les hommes, et les 15 à 24 ans sont clairement moins bien informés que les autres groupes d'âge. Le niveau de formation joue également un rôle essentiel : plus il est élevé, plus le concept de "soins palliatifs" est connu. Seule la moitié des personnes interrogées savait à qui s'adresser pour recevoir des informations en matière de soins palliatifs. La plupart d'entre elles s'adresserait en premier lieu à leur médecin de famille.

Cette étude met en évidence que **78 %** des personnes interrogées dans la région lémanique déclarent **connaître le terme des soins palliatifs. Ce pourcentage est le plus élevé de Suisse**, la moyenne nationale étant de 48%.

La **connaissance des offres de soins palliatifs** comme les unités hospitalières en hôpital, les équipes mobiles extra-hospitalières de soins palliatifs ainsi que les équipes intra-hospitalières sont beaucoup **plus connues en région lémanique** que dans les autres cantons.

Source : <http://www.bag.admin.ch/aktuell/00718/01220/index.html?lang=fr&msg-id=32153>

2.2 Programme cantonal vaudois de développement des soins palliatifs

Le programme cantonal vaudois a été institué par décret du 25 juin 2002. Il a pour objectifs de généraliser l'accès de la population aux soins palliatifs, d'augmenter le niveau général de connaissance des professionnels ainsi que d'améliorer la continuité des soins.

Durant la première législature (2002-2007) du programme cantonal de soins palliatifs, l'accent a surtout été mis sur des actions touchant les professionnels et les bénévoles :

- création d'équipes mobiles
- développement d'une offre de formation coordonnée

- information des professionnels
- développement des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs
- actions spécifiques pour la pédiatrie et le handicap.

Pour la législature en cours, les actions du programme cantonal ont été définies dans le rapport de politique sanitaire.

2.3 Rapport de politique sanitaire

Pour la législature 2007-2012, le rapport de politique sanitaire a défini les objectifs prioritaires suivants, relatifs aux Soins palliatifs :

- **renforcement de l'offre**
- **renforcement des équipes mobiles**
- **poursuite des actions de formation**
- **mesures d'appui à l'entourage** confronté à des situations de soins palliatifs, notamment en offrant des formations aux proches sur les soins de base, en développant le réseau de bénévoles, en améliorant les possibilités de répit pour les familles qui en ont besoin, ainsi qu'en apportant les aides financières nécessaires ;
- **information à l'attention de la population**, portant sur les possibilités de recours à de tels soins.

3 ETAT DE LA SITUATION

3.1 Formation des professionnels

3.1.1 Chaire de soins palliatifs

En 2006, une chaire de soins palliatifs a été créée conjointement entre les cantons de Vaud et de Genève. Elle a été occupée par le Professeur Pereira de 2006 à 2008. Le Professeur Borasio a été nommé pour lui succéder en mars 2011. La chaire de soins palliatifs, dorénavant attachée uniquement à l'UNIL, permettra notamment de développer les formations pré et post-graduées des médecins, ainsi que les projets de recherche. La chaire de soins palliatifs ne fait pas partie du Programme cantonal de soins palliatifs, mais une étroite collaboration est en place.

3.1.2 Formation prégraduée

Le rapport de la Commission thématique de la santé publique a souligné l'intérêt de promouvoir la formation en soins palliatifs à l'université et en HES.

La formation pré-graduée des professions médicales et soignantes ne fait pas partie du programme cantonal de soins palliatifs. Mais sous l'impulsion des professionnels des soins palliatifs, diverses actions de formation dans le domaine prégradué se sont mises en place :

Formation des médecins

Depuis 2009, les étudiants en médecine suivent des cours blocs obligatoires de 2 jours de stage dans les diverses unités de soins palliatifs de suisse romande. L'objectif du cours est de :

- Découvrir la médecine et les soins palliatifs, sa philosophie et ses concepts de base.
- Apprendre à évaluer l'intensité de la douleur et des autres symptômes chez les patients palliatifs.
- Se sensibiliser au travail en interdisciplinarité.

Formation en HES

Actuellement, il n'existe pas de module réservé aux soins palliatifs, mais des apports variés apportés dans différents modules et de différentes manières. Les principaux apports sont : la prise en charge en

soins palliatifs (y compris les structures de prise en charge), la gestion de la douleur (médicamenteuse et non médicamenteuse), les aspects légaux, éthiques et déontologiques en lien avec la fin de vie et le droit des patients, l'approche systémique, la relation d'aide. Les approches sont variées : cours ex cathedra, séminaires et travaux de groupe portant sur des situations de soins palliatifs rencontrées en stage. Actuellement, il existe des places de stage dans six centres de soins palliatifs vaudois ou romands. Outre ces lieux spécialisés, les étudiants rencontrent ce type de situations dans de nombreux stages : hôpitaux, institutions d'hébergement, soins à domicile, où ils bénéficient d'un encadrement leur permettant de développer des compétences dans ce domaine.

Un programme cadre romand de formation en soins infirmiers (PEC 2012) est en cours de réalisation. Les soins palliatifs y seront abordés.

3.1.3 Formation continue du personnel des EMS et CMS

La formation des professionnels de la santé et du social (médecins, infirmières, soignantes, auxiliaires, assistantes sociales, etc.) est un élément central du programme cantonal de développement des soins palliatifs. Le renforcement de la formation des professionnels doit contribuer au développement et à la diffusion des soins palliatifs.

Deux axes prioritaires de formation ont été définis pour favoriser l'évolution des pratiques cliniques (*ces deux axes de formation correspondent aux niveaux de formation suisse définis par palliative.ch, le niveau A de sensibilisation et le niveau B d'approfondissement*) :

- Les formations de sensibilisation d'une durée de 3-4 jours, organisées intra-muros et s'adressant au personnel des institutions de soins, toutes catégories professionnelles confondues ;
- Les formations d'approfondissement, d'une durée de 10 à 20 jours, permettant de former une ou plusieurs personnes ressource par institution ou service.

RÉSULTATS :

Formations d'approfondissement:

En 2010, 90 % des 45 CMS du canton et environ 80 % des 145 EMS du canton ont formé une infirmière ressource.

Formation de sensibilisation:

Une formation de sensibilisation a été créée pour les EMS, basée sur la formation mise en œuvre par la Fédération genevoise des EMS (FEGEMS) dans le canton de Genève.

A ce jour, une trentaine d'EMS ont formé ainsi leur personnel. Une formation semblable a été mise en place pour les institutions socio-éducatives, depuis 2009. A ce jour, plus de 1'100 personnes ont suivi cette formation.

Une formation de sensibilisation pour les médecins et les infirmières de 4 jours est mise en place cette année. Une réflexion est en cours pour développer une formation de sensibilisation spécifique pour les CMS.

Depuis 2007, en collaboration avec le Centre de diffusion de soins palliatifs du CHUV, une coordination des formations s'est mise en place au niveau cantonal. L'objectif est d'élaborer une offre de formation cohérente et de qualité. Il existe diverses autres formations correspondant à des besoins spécifiques (voir le détail sur www.accompagner.ch).

Constat :

La formation en soins palliatifs a connu un formidable essor ces dernières années, tant pour la formation pré-graduée que dans le cadre de la formation continue. Pour cette dernière, l'implication du programme cantonal a été déterminante.

L'évaluation en cours de l'IUMSP fournira des données actualisées sur le nombre de personnes formées en 2012.

3.2 Information à la population

Durant la législature en cours (2007 – 2012), le programme cantonal met l'accent sur des actions touchant également les patients et leurs proches, ainsi que le grand public.

Ainsi, les actions suivantes ont déjà été mises en place:

- organisation d'une exposition, accompagnée de conférences
- publication d'une brochure intitulée "les soins palliatifs vous accompagnent"
- création d'une page spécifique sur le site internet de l'Etat de Vaud

RÉSULTATS :

3.2.1 Brochure d'information pour le public

En collaboration avec Sanimedia, la brochure "les soins palliatifs vous accompagnent" a été éditée en 10'000 exemplaires en avril 2010. Elle présente au public les informations nécessaires en matière de soins palliatifs selon les thèmes suivants :

- C'est quoi les soins palliatifs ?
- A qui s'adressent-ils ?
- Par qui sont-ils dispensés ?
- Quand y recourir ?
- Où sont-ils prodigués ?
- Les soins palliatifs à domicile
- Soutien à la personne malade
- Soutien à l'entourage
- Les équipes mobiles
- Les soins palliatifs pédiatriques
- Les unités hospitalières de soins palliatifs
- Les soins palliatifs en EMS et en institution socio-éducative
- Pour accompagner
- Les décisions
- Le droit à l'information
- Décès
- Faire face au deuil

4'000 exemplaires de la brochure furent distribués lors de l'exposition "les soins palliatifs vous accompagnent". Le solde, soit 6'000 brochures, fut adressé aux divers partenaires des réseaux de soins.

Constat :

La brochure a reçu un accueil favorable de la part des professionnels et du public. Sa distribution sera poursuivie aussi bien lors d'événements liés aux soins palliatifs, qu'après des patients et de leurs proches.

3.2.2 Exposition "les soins palliatifs vous accompagnent"

Une double exposition "si un jour je meurs" et "les soins palliatifs vous accompagnent " a eu lieu du 29 avril au 8 août 2010 au Musée de la Main, Fondation Claude Verdan à Lausanne.

Descriptif de l'exposition "si un jour je meurs.."

Cette exposition, conçue par la Fondation La Chrysalide, avec le concours du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, est mise en scène par Jean-Pierre Zaugg.

Le but de cette exposition est à la fois de présenter les soins palliatifs au grand public, mais également de susciter une réflexion sur la fin de vie et la mort, en permettant à chacun de comprendre qu'il pourrait être concerné d'un jour à l'autre et en l'invitant à se positionner sur sa propre fin de vie ou celle de ses proches.

Descriptif de l'exposition "les soins palliatifs vous accompagnent"

Cette exposition, conçue par le Programme cantonal de développement des soins palliatifs vaudois, avec le concours de la Fondation Claude Verdan, présente le réseau palliatif vaudois, ses ressources et possibilités d'accompagnement. Elle donne la parole aux différents acteurs concernés par les soins palliatifs, du patient au médecin, en passant par le proche, l'infirmier et le bénévole. Des témoignages-audio et une scénographie immersive interpellent le visiteur sur l'accompagnement à la vie lorsque la guérison s'éloigne.

Conférences associées

Cette double exposition a été accompagnée de nombreux événements pour le grand public et les jeunes. Conférences, débats, café-mortel, ateliers, contes, etc., ont permis d'interroger et d'informer le public sur les réalités des soins palliatifs. 964 personnes ont participé à ces conférences, elles ont eu l'occasion d'aborder avec des spécialistes différents thèmes liés aux soins palliatifs :

- Les soins palliatifs, une affaire de tous
- Café mortel : La mort, parlons-en !
- Soins palliatifs, politique et dignité
- Si je perds la tête...
- Contes commentés
- J'en parle à mon médecin
- Dis papa, maman, c'est quoi la mort ?
- L'art du devenir, réflexions sur la mort
- Si j'anticipe avec des directives...
- Le corps après ma mort
- Etre proche

Divers ateliers pour les familles et les écoles ont également eu lieu.

Constat :

Les expositions et les conférences associées ont vu la participation de près de 4'400 personnes. Le public a été très divers :

- visiteurs : 4'394 (y compris conférences)
- ateliers familles : 3 ateliers, 20 participants
- ateliers écoles : 6 ateliers, 125 participants
- conférences : 11 événements, 964 participants
- visites groupes : 12 visites, 205 visiteurs

L'exposition a donc réussi à attirer un public très varié, également de jeunes adultes, reconnu par le sondage suisse pour avoir le moins de connaissances des soins palliatifs.

Les témoignages déposés dans le livre d'or et accrochés sur l'arbre à souhaits montrent le fort impact de l'exposition auprès de la population.

Toutefois l'impact médiatique a été faible malgré la conférence de presse organisée dans le cadre de l'exposition au Musée de la Main. Le réseau des journalistes de la Fondation Claude Verdan ainsi que le réseau du service de la communication du DSAS ont été utilisés. Le fichier de la Fondation Claude Verdan compte plus de 300 journalistes (Presses cantonale et nationale). Seuls des entrefilets ont paru dans les journaux.

3.2.3 Site internet www.accompagner.ch

Sur le site de l'Etat de Vaud, des pages spécifiques consacrées aux soins palliatifs ont été créées en 2010, facilement accessibles par l'adresse www.accompagner.ch. Ce site est le miroir de la brochure "les soins palliatifs vous accompagnent" et de l'exposition. En effet, il est illustré par les photos et les témoignages audios de l'exposition. Toutes les informations nécessaires en matière de ressources et de possibilité d'accompagnement sont à disposition du grand public, des patients et de leurs proches. Des pages spécifiques sont également à disposition des professionnels avec les offres de formation notamment.

3.3 Directives anticipées

La Commission thématique de santé publique a exprimé le souhait de développer l'information à la population relative aux directives anticipées.

Les directives anticipées sont peu ou mal connues de la part des professionnels, des malades et des proches. Selon l'étude "GfK" (cf. point 2.1.2), environ la moitié des personnes interrogées savent ce qu'est une directive anticipée. **Le terme est toutefois moins connu dans la région Lémanique (31 %), qu'en Suisse alémanique.**

Selon une étude réalisée en 2008 par la société suisse de médecine et de soins palliatifs, portant sur 1'200 patients pris en charge dans des structures de soins palliatifs, les directives anticipées et la désignation d'un représentant thérapeutique restent rares (moins de 10% des patients), avec de fortes variations entre les régions linguistiques. En Suisse romande, les professionnels avaient connaissance de directives anticipées pour 6% des patients, et 9% des patients avaient désigné un représentant thérapeutique.

Par ailleurs, pour éviter toute ambiguïté eu égard aux discussions de la Commission, il faut être conscient qu'une personne n'ayant pas sa capacité de discernement ne pourra pas recourir à l'assistance au suicide.

Enfin en 2013, les directives anticipées feront l'objet de dispositions fédérales (voir point 4.3).

4 ACTIONS PRÉVUES POUR 2011-2012

Les actions prévues (chiffres 4.1 à 4.4 ci-après) s'adressent aussi bien aux professionnels par le renforcement de la formation, qu'au grand public par diverses actions d'information.

4.1 Professionnels

Les actions de formation des professionnels sont poursuivies. Une brochure présentant l'ensemble de formations organisées dans le cadre du programme cantonal sera élaborée en 2011, et disponible sur le site.

4.2 Information à la population

La majorité de la population connaît déjà la notion de soins palliatifs. Il n'est donc pas prioritaire de réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation dans ce domaine. Par ailleurs, l'expérience déjà acquise plaide plutôt pour l'abandon des grands médias de masse afin de privilégier une multitude de petits canaux de proximité : conférences à l'université populaire, Pro Senectute, paroisses, clubs-services, etc.

Pour approfondir la connaissance du public dans le domaine des soins palliatifs, les axes suivants ont été prévus :

- organisation d'expositions

- organisation de conférences
- travail sur les directives anticipées
- autres actions d'information.

Par ailleurs, lors du débat qui aura certainement lieu autour de l'initiative d'Exit dans les EMS, le rôle des soins palliatifs dans le cadre de fin de vie sera obligatoirement abordé.

4.2.1 Exposition :

Suite au succès des expositions présentées au Musée de la Main, l'exposition "les soins palliatifs vous accompagnent" sera proposée au grand public dans les différentes régions du canton. L'exposition sera accompagnée de conférences. Afin de créer le meilleur impact possible pour ces événements, un effort particulier sera porté sur le contact avec les médias.

En 2011, l'exposition sera présentée dans la région Riviera – Chablais. Elle aura lieu à la Cité du Genévrier, à St-Légier, et portera une attention particulière aux personnes avec handicap. Elle aura lieu du 24 septembre 2011 au 11 décembre 2011.

L'exposition sera ensuite reconduite sur la Côte et la région du Nord vaudois, lieux et dates non encore définis.

4.2.2 Conférences :

Le 19 mai 2011 aura lieu une conférence grand public dans le cadre de l'année sur le bénévolat, sur le thème "Accompagner - mourir - société".

D'autres conférences seront organisées également en collaboration avec la section vaudoise de la société suisse de médecine et de soins palliatifs, Palliative Vaud.

4.3 Directives anticipées

Les directives anticipées et les représentants thérapeutiques sont définis dans la LSP, art. 23 a.

La révision du Code Civil (Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation), qui entrera en vigueur en 2013, donnera une base légale fédérale aux directives anticipées. Il conviendra alors d'examiner les actions à mettre en place pour les faire connaître et favoriser leur rédaction par un large public.

4.4 Autres projets d'information

Ligne téléphonique

Il existe une diversité d'offres de prestation pour les personnes malades et les proches, proposées par les différentes associations du canton : bénévoles, groupes de parole, groupe de deuil, formation pour les proches, etc.

La population a de la peine à trouver les bonnes informations selon leurs besoins. La brochure et le site internet sont un premier pas pour faire connaître ces prestations.

Ce dispositif sera complété par une ligne téléphonique, qui permettra au grand public de s'informer. Il offrira également une écoute et des conseils pour les patients et leurs proches.

Des contacts sont en cours avec divers partenaires du réseau de soins palliatifs pour créer une réponse commune.

Ce dispositif peut également être complété par un espace d'accueil (modèles de Genève et de Berne), qui aurait pour but d'informer la population, les personnes malades et les proches en matière de ressources et possibilités d'accompagnement, spécifiquement en lien avec les soins palliatifs. Les objectifs d'un tel lieu d'accompagnement pourraient se décliner comme suit :

- Faire connaître et utiliser au mieux les ressources et les possibilités d’accompagnement à disposition
- Proposer divers services d’aide aux proches et d’aides aux personnes malades souffrant d’une maladie incurable ou en fin de vie
- Etre et faire le lien entre les différentes prestations proposées par les partenaires du réseau vaudois, comme avec les actions à développer dans le cadre de la Commission cantonale de soutien des aidants et celle des bénévoles.

5 CONCLUSIONS

Les préoccupations du postulat Gfeller ont été prises en compte par le Service de la santé publique. Ainsi, l’information du public a été posée comme une des actions prioritaires du programme cantonal de développement des soins palliatifs.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées directement en direction du public : exposition, brochure, site internet, ainsi qu’indirectement par la formation auprès des professionnels de la santé.

Ces efforts seront poursuivis ces prochaines années, et complétés par une réponse téléphonique pour les patients et les proches. Une réflexion globale est en cours pour intégrer cette problématique avec celle du soutien aux proches aidants et le bénévolat en soins palliatifs. La promotion des directives anticipées fera également partie des actions à mener.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 mai 2011.

Le président :

P. Broulis

La vice-chancelière :

S. Nicollier